

L'approvisionnement en or commandé directement aux affineurs par CYBERIS SA est fait uniquement avec de l'or garanti CoC.

La facture fait office de document de transfert et répond aux critères de la norme, de plus pour chaque livraison nous joignons le ou les certificat(s) matière de l'affineur.

Dans le cas d'un approvisionnement d'or en direct par un client et sans les documents de transfert conforme à la norme, le lot sera considéré et identifié jusqu'à la livraison comme de l'or non CoC.

Dans le cas d'un retour client, il est indispensable qu'un document de traçabilité CYBERIS SA soit fourni par le client. Pour les clients n'étant pas certifiés RJC-CoC, tous les retours de rhabillage et les sous-traitances seront considérés comme non CoC.

Une analyse de risque efficace nous permet de garantir qu'il n'y ait aucun mélange possible entre de l'or CoC et de l'or non CoC.

En cas de plainte pour non respect de la norme, le correspondant CoC en la personne de Monsieur Didier Muriset est à disposition pour la résolution du conflit à l'adresse e-mail suivante : coc@cyberis.ch

Pour le platine, le palladium et le rhodium il n'y a pas, pour l'instant, d'approvisionnements CoC disponibles sur le marché. Ces matières sont donc considérées comme non CoC.

